



Pourquoi Le tourisme suisse est plus touché par la crise qu'aucune autre branche, c'est-à-dire de manière générale, dans toutes les régions, tant dans le domaine du tourisme de loisirs que du tourisme d'affaires, et ce, dans tous les marchés. Il est à craindre que les recettes chutent jusqu'à 35% en 2020 et que la probabilité de faillite soit d'env. 25%.
Afin d'apporter **un soutien durable à la branche du tourisme**, le Parlement a approuvé une contribution de CHF 40 millions à la demande de l'alliance des acteurs touristiques. Sur ce montant, **CHF 20 millions** doivent être utilisés **pour alléger la charge des partenaires touristiques**. Cela devrait leur permettre de couvrir partiellement leurs contributions aux activités de marketing de Suisse Tourisme (ST).

Quoi **La clé de répartition de CHF 20 millions** a été déterminée conformément à la proposition faite au Parlement **sur la base des contributions au marketing de ST en 2019** et est largement soutenue. Les représentants de l'alliance touristique de la CDR, des managers en tourisme, des remontées mécaniques, de l'hôtellerie et de ST l'ont approuvée le 13 mai. Toutes les contributions des partenaires touristiques en 2019 (à l'exclusion des prestataires touristiques non essentiels et des partenaires étrangers) ont été prises en compte. Les contributions dans le marketing de ST des **982 partenaires touristiques éligibles** se montait en 2019 à CHF 24,2 millions. L'aide de la Confédération (CHF 20 millions) correspond ainsi à 82,5% de ce montant. Les contributions effectuées en 2019 ont ainsi été converties à 82,5% en contributions d'aide. Celles-ci comprennent la taxe sur la valeur ajoutée.

Exemple de calcul en CHF :

Investissement 2019	Conversion en crédit de financement (82,5%)	Crédit de financement 2020 (1/3)	Crédit de financement 2021 (2/3)
100'000	82'500 (TVA incluse)	27'500	55'000

Comment Les contributions d'aide aux partenaires touristiques correspondent à des **crédits de financement des activités de marketing** que les partenaires touristiques peuvent échanger contre **des prestations de marketing de ST** en 2020 (un tiers) et 2021 (deux tiers). Les montants peuvent être investis soit dans les activités habituelles de ST, soit dans le «plan de relance», dans les campagnes principales ou dans des activités spécifiques des marchés. Les crédits de financement qui n'auront pas été utilisés d'ici à fin 2021 seront restitués à la Confédération. Le paiement en espèces n'est pas possible.

Prochaines étapes

ST écrira directement aux 982 partenaires touristiques ayant droit à des contributions d'aide dans les prochaines semaines et les informera des montants de leurs crédits de financement pour 2020 et 2021. Les partenaires pourront alors choisir **entre trois variantes** de compensation :

- Déduire le crédit de **factures actuelles ou futures de ST**.
- **Formuler des souhaits d'investissements** concrets tirés du catalogue des campagnes principales, des activités des marchés, du plan de relance, etc.
- Demandez **un conseil personnalisé** à ST.